

N° 25/2022

Téléphone 05 53 31 41 31

Télécopie 05 53 31 41 32

E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice: 14 L'an deux mille vingt deux

Présents : 11 Le 28 septembre à 18 h 30

Votants : 14 Le Conseil Municipal de CENAC ET SAINT JULIEN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire

Date de la convocation du conseil : 23 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Anaïs SARDAN

PRESENTS : M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT
Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Anaïs SARDAN, Françoise
JOUVE, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel Maurie.

EXCUSES : Philippe BOISSON a donné procuration à Joëlle DUVERNEIX
Claudia STAUBMANN a donné procuration à Éric CHERON
Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE.

**OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : EP/ Effacement entre l'Eglise et le
carrefour des 4 routes- Eclairage**

La commune de CENAC ET SAINT JULIEN, adhérente au **Syndicat Départemental
d'Énergies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires
concernant : EP/ Effacement entre l'Eglise et le carrefour des 4 routes-
Eclairage public

L'ensemble de l'opération est estimé à **31 955,04 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé
par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement travaux coordonnés ER-EP en
souterrain » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars
2020, la participation de la commune s'élève à 55% de la dépense HT, soit un
montant estimé à **14 646,06 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le
SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 4° Trimestre 2022
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au S.D.E 24 les sommes dues à réception du décompte
définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN

Le 29 septembre 2022

Reçu en Préfecture le 29/09/2022

Affiché le 30/09/2022

Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire

